

FRAIS LIÉS AUX COMPTES DE DÉPÔT

Le tableau suivant présente notre barème de frais en vigueur au 1^{er} novembre 2005.
Vous serez avisé des changements ultérieurs dans un document joint à votre relevé de placement,
au moins 30 jours avant la mise en vigueur d'une augmentation ou de l'introduction de nouveaux frais.

Frais d'adhésion		Aucuns frais
Frais de transaction		Aucuns frais
Frais de remboursement à l'échéance		Aucuns frais
Frais d'administration		Aucuns frais
Frais d'hypothèque mobilière	Compte non enregistré	<ul style="list-style-type: none"> Aucuns frais si le créancier est Desjardins 25 \$ si le créancier est une autre institution
	Compte enregistré	Des frais de 50 \$ sont applicables lors d'un transport en garantie d'un ou de plusieurs CPG enregistré(s). Frais applicables au régime nonobstant le nombre de certificats visés.
Frais de transfert	Comptes enregistrés seulement	Des frais de 50 \$ sont prélevés lors d'un transfert vers une institution autre que Desjardins.
Frais de confirmation bancaire		Des frais de 25 \$ par confirmation bancaire sont applicables.
Frais de changement d'immatriculation (non enregistré seulement)		<ul style="list-style-type: none"> 5 \$ par certificat, minimum de 25 \$ Aucuns frais lors de transferts vers d'autres services
Frais de recherche liée à la gestion du compte		<ul style="list-style-type: none"> 30 \$ / heure, minimum de 2 heures facturées
Remboursement de REER pour RAP et REEP		Aucuns frais
REEE		<ul style="list-style-type: none"> Aucuns frais annuels Modification du choix du bénéficiaire : 15 \$ Modification du choix du souscripteur : 15 \$ Demande d'ouverture du BEC : 25 \$ (payé par le gouvernement)
Chèques ou transferts électroniques refusés		<ul style="list-style-type: none"> 25 \$ pour chaque chèque ou transfert électronique refusé
Frais de virement entre comptes		Aucuns frais
Frais de duplicata	Relevés de comptes Feuillets et reçus d'impôt	<ul style="list-style-type: none"> 15 \$ par année 15 \$ par année ou 30 \$ / heure, minimum de 2 heures
Frais de fourniture d'états de compte		Aucuns frais
Frais de fermeture du compte		Aucuns frais

La TPS et la TVQ ou toutes autres taxes provinciales peuvent s'appliquer.

PLACEMENTS GARANTIS

Certificats de placement garanti
Compte à intérêt quotidien



Coopérer pour créer l'avenir

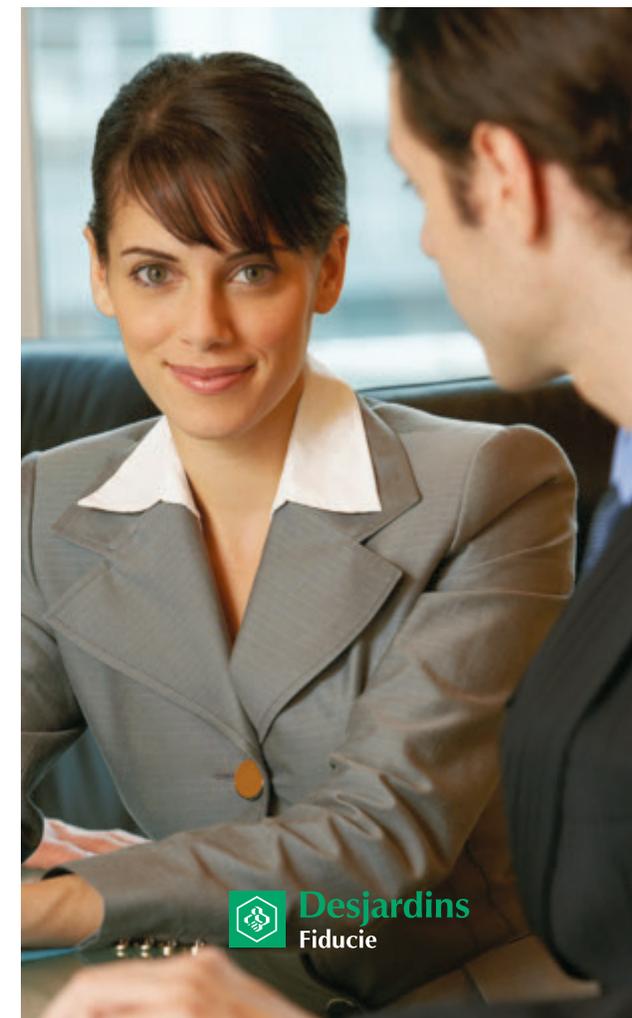


Ce document est imprimé sur du papier Cascades Rolland Enviro100.

FKF00038(1104)



Coopérer pour créer l'avenir





CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI (CPG)

Les CPG vous sont offerts à des taux d'intérêt concurrentiels et vous assurent la sécurité et la tranquillité d'esprit, car votre capital est à l'abri et pleinement garanti.

Ils sont offerts tant dans les comptes enregistrés que dans les comptes non enregistrés.

	CPG COURT TERME	CPG LONG TERME
Termes offerts	1 à 364 jours	1 à 5 ans
Placement minimum (non enregistré, enregistré)	5 000 \$	1 000 \$ (5 000 \$ pour l'option de paiement d'intérêt mensuel)
Calcul des intérêts	<ul style="list-style-type: none"> Quotidien 	
Retrait	<ul style="list-style-type: none"> À l'échéance Non rachetable 	
Options de fréquence de paiement des intérêts	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle Annuelle (taux d'intérêt composé) Ajouté au solde à l'échéance 	<ul style="list-style-type: none"> Mensuelle Trimestrielle Semestrielle
Options de mode de disposition du capital	<ul style="list-style-type: none"> Virement à votre compte à intérêt quotidien Virement à votre compte d'épargne stable Dépôt direct Chèque à votre nom 	<ul style="list-style-type: none"> Renouvellement du capital Renouvellement du capital et des intérêts En attente d'instructions de votre part Chèque à un tiers
Options de mode de disposition des intérêts	<ul style="list-style-type: none"> Capitalisé Virement à votre compte à intérêt quotidien Dépôt direct 	<ul style="list-style-type: none"> Chèque à votre nom Ajouté au solde Chèque à un tiers
Renouvellement automatique	<p>À moins d'un avis écrit reçu par votre conseiller financier au plus tard le quinzième jour suivant la date d'échéance du certificat, les conditions applicables au CPG sont renouvelées rétroactivement à la date d'échéance. La somme en dépôt (capital et intérêts) rapporte des intérêts au taux en vigueur à la date de renouvellement.</p> <p>Si vous détenez votre CPG dans un FERR ou un FRV, la somme en dépôt (capital et intérêts) est transférée, à la date d'échéance, à votre compte à intérêt quotidien.</p>	

COMPTE À INTÉRÊT QUOTIDIEN (CIQ)

Le CIQ est un compte d'accumulation. L'intérêt est calculé à un taux annuel égal au taux préférentiel en vigueur (*prime rate*) de la Caisse centrale Desjardins moins trois pour cent (3 %). L'intérêt est calculé quotidiennement et capitalisé annuellement.

Pour connaître le taux d'intérêt en vigueur, veuillez communiquer avec votre conseiller Desjardins.

La Fiducie Desjardins se réserve le droit de modifier en tout temps sa façon de calculer et de verser l'intérêt sur le CIQ.

Assurance-dépôts

Les CPG et le CIQ bénéficient de la protection de l'Autorité des marchés financiers ou de la Société d'assurance-dépôts du Canada, selon la juridiction applicable. Elle garantit aux déposants le remboursement des dépôts faits en dollars canadiens, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par personne et par institution, incluant les intérêts courus.

Versements périodiques

Il est possible d'effectuer des versements périodiques au compte à intérêt quotidien. Le montant minimum est de 25 \$ par versement. L'achat d'un CPG peut s'effectuer dès qu'un montant de 1 000 \$ est atteint, sur réception des instructions à la Fiducie Desjardins. L'achat ne se fait pas automatiquement.

Relevé de placements

Les détenteurs de CPG et/ou de CIQ reçoivent un relevé annuel. Ils peuvent aussi recevoir un relevé trimestriel selon la nature des opérations effectuées par eux au cours du trimestre concerné.

LES PLACEMENTS GARANTIS VOUS PERMETTENT D'ÉCONOMISER SANS COURIR DE RISQUE, EN FONCTION D'OBJECTIFS À COURT TERME, COMME LES VACANCES, OU D'OBJECTIFS À LONG TERME, COMME L'ACHAT D'UNE MAISON OU LA RETRAITE. PEU IMPORTE VOS OBJECTIFS, LES PLACEMENTS GARANTIS S'AVÈRENT DE JUDICIEUX PLACEMENTS.

VOTRE CONSEILLER DESJARDINS PEUT VOUS AIDER À PRENDRE UNE DÉCISION ÉCLAIRÉE EN FONCTION DE VOTRE SITUATION. IL VOUS REMETTRA LE PRÉSENT DOCUMENT QUI ÉNONCE LES FRAIS LIÉS À CE TYPE DE PLACEMENT.